

Liberté, égalité, fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à dix-huit heures trente minutes, Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Arrondissement de

Département des Alpes-de-Haute-

Provence

Forcalquier

Canton de Valensole

Commune de Gréoux-les-Bains

Nombre de conseillers

En exercice: 23 Présents: 17 Votants: 23

Date de convocation 28 mars 2024

Présents :

Monsieur Paul AUDAN, Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA, Monsieur Vincent BLACHERE ESTEVES, Madame Danielle CASALE, Madame Michèle COTTRET, Madame Anita DELAUNAY, Monsieur Laurent HOTTIER, Madame Monique HOURS, Madame Josette LAUVERGNIAT, Monsieur Raymond MAZZOLENI, Madame Anne-Marie PERRON, Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Madame Mirjam REINHARD, Monsieur Alain ROUX, Monsieur Mathieu SOLDA, Madame Joëlle TEBAR, Madame Nicole VENTEUX.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Michel BRIFFAUD à Madame Michèle COTTRET, Monsieur Swen BUHLER à Monsieur Laurent HOTTIER, Madame Olivia BURLES à Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Monsieur Jérôme DUPUY à Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA, Monsieur Thierry LATIL à Monsieur Vincent BLACHERE ESTEVES, Monsieur Pierre LUCAS à Madame Josette LAUVERGNIAT.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle TEBAR

OBJET: Fixation du taux des contributions directes locales pour 2024

Rapporteur : Monsieur Alain ROUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29:

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies, septies et 1639 A;

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements ;

Considérant que la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est effective pour 80% des contribuables et concernant les 20% restants (déterminés en fonction d'un niveau de ressources) la suppression de cet impôt s'est effectuée en 3 ans jusqu'en 2023 (réduction de 30% en 2021, 65% en 2022 et totalité en 2023). Ainsi au 1^{er} janvier 2023, plus aucun contribuable ne paie la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis cette réforme, les communes bénéficient chaque année à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires continue à être perçu par les communes. Elles retrouvent leur pouvoir de fixation du taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à compter du 1^{er} janvier 2023.

Accusé de réception en préfecture 004-210400941-20240410-DEL-2024-032-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024 Le rapporteur propose de fixer les taux suivants :

Taxe d'habitation : 10,74 % Foncier bâti : 46,82 % Foncier non bâti : 45,29 %

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération à l'unanimité :

ADOPTE les taux des contributions directes locales pour 2024 ci-dessus.

Délibéré à Gréoux-les-Bains, Le 10 avril 2024

Signé, Le 11 avril 2024

Publié sur le site internet de la mairie : Le 11 avril 2024

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

ı

Paul AUDAN

Joëlle TEBAR

N° 1259 COM (1)

TAUX FDL

2024

uits attendus

4 x col. 6)

2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

OUR 2024	Taux votés 2024 6	46,82	2	1,1	_	
LES PO			12	10	-	
EOUX LES BAINS SNE LES BAINS DRCALQUIER ITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	4 042 439	52 219	356 890	*	4 451 548
MPOSITION DES TAX	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	8 634 000	115 300	3 323 000	*	Total
S ET DES TAUX D'I	Taux plafonds 2024	125,75	163,10	55,02	**	
094 GREOUX LES BAINS 04 DIGNE LES BAINS SGC FORCALQUIER PRODUITS PRÉVISIONNEL	Taux de référence 2024 2	46,82	45,29	10,74	*	
COMMUNE: ARRONDISSEMENT: 04 DIGNE LES BAIN TRÉSORERIE OU SGC: SGC FORCALQUIER ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISION	Bases d'imposition effectives 2023	8 288 330	111 183	3 579 051	*	
COMMUNE: COMMUN	Taxes	Taxe foncière bâtie (TFB)	Take foncière non bâties (TFNB)	Taxe d'habitation (TH)	Cotisation foncière des entreprises (CFE)	
ccusé de réception en préfectule JA-210400941-20240410_DE20 ateude télétransmission : 11/04/20 ateude réception préfecture : 11/0	024-032-DE 024	-	H	–	J]

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

aux TH voté 2024)

^^

^^

^^

^^

^^

۸ ۸

Majoration de taxe d'habitation (MTHS)

Taxe

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024,

cochez la case

Produit attendu col. 4 x col. 6 x

Taux de majoration

(col.4 x col.2 x col.3) 2024

Produit référence

Bases d'imposition prévisionnelles 2024

Taux de majoration

Taux de référence

Bases d'imposition effectives 2023

de TH 2024

2023

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	(col. 2 x col. 9) Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	46.39	excède le taux plafond
Taxe foncière non bâties (TFNB)	466548 - 1 922 - 2	45 29	indique en colonne 3, une variation différenciée doit
Taxe d'habitation (TH)	4 451 548 - 1 000 000	75 26	10 36 obligatoirement être votée.
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

- 911 598
-1 277 708
0
0
163 214
202 896

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

ressources indépendantes - 911 598 Produits attendus des des taux votés (col. 11) Produits attendus des ressources à taux voté

(col. 7)

Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale

Pour la Direction des Finances publiques, DIRECTEUR DEP. DES FINANCES STEPHANE DURAND 07 MARS 2024 e

DIGNE LES BAINS

ď

11.04. 2024 Le Pour la Préfecture,

Le Le

Pour la Commune,

des taux.

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de Jardel

N° 1259 COM (2)

TAUX FDL

2024

TRÉSORERIE OU SGC : SGC FORCALQUIER

ARRONDISSEMENT:

COMMUNE:

094 GREOUX LES BAINS 04 DIGNE LES BAINS

-
Z.
2
~
≝ .
\supseteq
0
о_
10
~
щ.
7
*
\mathbf{z}
O
_
n
ш
U
ш
~
=
\Box
m
шí
$\overline{\mathbf{x}}$
3
2
1
(C)
ш
~
7
$\boldsymbol{\Xi}$
\vdash
$\overline{\Omega}$
റ്
~
₹
≤
<u>-</u>
_
×
\neg
⋖
\vdash
(0)
ĭίί
7
_
-
ш
S
_
ш
z
Z
0
*
~
>
ш
œ
PR
SPR
TS PR
IITS PR
UITS PR
DUITS PR
ODUITS PR
RODUITS PR
PRODUITS PR
S PRODUITS PR
ES PRODUITS PR
DES PRODUITS PR
I DES PRODUITS PR
NOTIFICATION DE
NOTIFICATION DE
r DE NOTIFICATION DE
r DE NOTIFICATION DE
r DE NOTIFICATION DE
NOTIFICATION DE
r DE NOTIFICATION DE
r DE NOTIFICATION DE

	מוכרים בו מסומות	ליים יי	4. BASES EAGINEINEES			4. PRODUILS PREVISIONINELS IFEN EL FILONES	LI I LONES
Taxe foncière bâtie :		Taxe fon	Taxe foncière bâtie:			a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	3 3 5 9		a. Par le conseil municipal			b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte		0 b. Par la loi	loi		597 396	c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels	151 511		Taxe foncière non bâtie:			d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux : exo de longue durée	3 233		a. Par le conseil municipal			e. Centrales géothermiques	
		b. Par la	loi (terres agricoles)	(\$\$	17 476	f. Transformateurs électriques	
Taxe foncière non bâtie	5 111	c. Par la l	oi (autres)		24	g. Stations radioélectriques	
Taxe d'habitation :		Cotisatic	Cotisation foncière des entreprises	intreprises		h. Installations gazières et autres	
a. Dotation pour perte de THLV		a. Par le	a. Par le conseil municipal			i. Taxe sur les pylônes	202 896
b. Mayotte	*	b. Par la	loi			5. RÉFORMES FISCALES	
Cotisation foncière des entreprises :		3. BASE	3. BASES DE TAXE D'HABITATION	BITATION		a. TVA prév. (compensation TH)	*
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire		- 1	a. Résidences secondaires et assimilées	s et assimilées	3 323 000	b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
b. Base minimum		b. Logem	b. Logements vacants soumis à la THLV	mis à la THLV	*	c. Coefficient correcteur	0,695345
c. Locaux industriels		c. Bases	dégrevées hors locaux vacants	ocaux vacants	379 905	d. Taux FB commune 2020	26,12
d. Autres allocations		d. Bases	dégrevées locaux vacants	x vacants		e. Taux FB département 2020	20,70
		e. Bases		THS			
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX							
6.1. TAUX PLAFONDS						6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	JX DE CFE
ŀ	Taux moyens communaux de 2023	naux	Taux plafonds	Taux des EPCI	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :	ncières de 2023
ıaxes	national dépar	départemental	de 2024 13	de 2023 14	pour 2024 (col. 13 - col. 14) 15	b. Communal	^
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	51,10	127,75	2,00000	125,75	Taux maximum:	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	66,48	166,20	3,10000	163,10	a. Iaux communal majore a ne pas dépasser	^
Taxe d'habitation (TH)	24,45	19,19	61,13	6,11000	55,02	h Taux maximum de la majoration	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	^	^	^	^	^	spéciale	^
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle	à 2024 au titre de laqu	elle	6.3. MAJORAT	6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	U TAUX DE TH	Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté	ommunauté
ala diminution sans lien a été appliquée		^		a. Tx moy.75% départemental	8,03	d'aggiomeration, la communaute urbaine ou de communes avant opté pour	valne ou de
bles taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	ont été augmentés	^^		b. Taux maximum de la majo	^^	la fiscalité professionnelle unique	31,71